



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N° 2024/04-25

**MANDAT SPECIAL A MONSIEUR SIGAUD POUR UN DEPLACEMENT DANS LE CADRE DU SOMMET
INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MEDIANES 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN

Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI

Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Monsieur le Maire rejoint la séance

Monsieur Gérard SIGAUD sort de la salle et ne participe pas à l'exposé de la délibération, ni aux débats, ni au vote.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2024**N° 2024/04-25****MANDAT SPECIAL A MONSIEUR SIGAUD POUR UN DEPLACEMENT DANS LE CADRE DU SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MEDIANES 2024**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de la commune de Castelnau-le-Lez, expose :

Comme le prévoit l'article L 2123-18 et R.2123-1 du CGCT, les élu-e-s municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.

Le mandat spécial est délivré aux élus nommément désignés, pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps et accomplie dans l'intérêt communal. Les missions à l'étranger menées par les élus municipaux relèvent de ces dispositions.

Monsieur Gérard SIGAUD, Premier-Adjoint délégué à l'attractivité économique, à l'innovation et au numérique, se rendra à l'édition 2024 du Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes qui se déroulera au Québec du 8 au 10 octobre 2024 dans la Ville de Drummondville. D'une durée de trois jours de conférences, réseautage et présentation de solutions inspirantes, l'évènement accueillera en plus d'élus et directeurs de services, plus d'une centaine d'entrepreneurs et de start-ups qui viendront présenter leurs innovations en lien avec les principaux enjeux municipaux.

L'objectif de ce déplacement est de développer un réseau international des villes médianes et innovantes. La collaboration devient une évidence afin de partager les retours d'expériences, mutualiser des projets, développer l'innovation dans le milieu municipal et promouvoir l'écosystème local. Par ailleurs il convient de préparer l'avenir et de maintenir des liens et des échanges avec d'autres élus d'autres collectivités pour aborder la question de l'innovation et de projets inspirants.

Cette manifestation de grande ampleur justifie l'établissement d'un mandat spécial lié aux frais de transport, d'hébergement et de repas qui sont fixés à 1 860.84€ (non compris le déplacement A/R Montpellier Paris dont le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner mandat spécial à Gérard SIGAUD, Premier-Adjoint, pour représenter la ville de Castelnau-le-Lez au Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes édition 2024 ;
- D'accepter la prise en charge par la commune des frais de transport, d'hébergement et de repas au vu des justificatifs présentés.
- De dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20240429-DEL2024_04_25-AU



Suite de

Abstention : 10 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI)

Contre : 1 (Richard CORVAISIER)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE



Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.